



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 16 février 2011 à 20 h en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches et préfet suppléant
- MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Dominic Côté, maire suppléant de Saint-René-de-Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Mario Hamilton, maire suppléant de Matane
Réal Isabel, maire suppléant des Méchins
Clarence Lévesque, maire suppléant de Saint-Léandre
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontres :
Monsieur Jean-Sébastien Babin :
 - « Portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière Matane ».
 - « Enjeux, orientations et objectifs généraux vers une stratégie de gouvernance de l'eau ».
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire Conseil tenue le 19 janvier 2011;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 1^{er} février 2011;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue 9 février 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Pacte rural – Adoption du Plan de travail 2007-2014 pour l'exercice 2011-2012
 - 5.2.1 Autorisation paiement – Embauche d'un 3^e agent de développement rural – salaire et charges sociales (1^{er} janvier 2011 au 26 mars 2011) pour un montant de 9 140 \$ - résolution numéro 170-03-10 du Conseil de la MRC;
 - 5.3 Nomination de représentants au conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane : Assemblée annuelle – 15 mars 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.4 Demande de la ville de Matane – contribution pour le transport des jeunes lors de la semaine de relâche du 7 au 11 mars 2011;
- 5.5 Lettre du président du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Matane – Opposition du CSSS de Matane face au projet de loi n° 127 portant sur la gestion du réseau de la santé;
- 5.6 Comité centre-ville de Matane – Membre 2011 – catégorie Organisme au coût de 50 \$;
- 5.7 La Galerie d'art de Matane – Membre 2011 – catégorie Corporatif au coût de 40 \$;
- 5.8 COSMOSS – Autorisation remise de la partie de la subvention non utilisée au montant de 29 481,95 \$ pour le projet Avenirs d'enfants dans le cadre du transfert de dossier au Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Diversification et développement – Recommandations dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) :
 - 6.2.1 projet « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. »;
 - 6.2.2 projet « Coulombe Armoires de cuisine inc. »;
 - 6.3 Salaire des élus et des cadres au 1^{er} janvier 2011 – Indexation de 2,4 % selon l'IPC Canada au 31 décembre 2010;
 - 6.4 Demande de financement à courts termes pour la partie du règlement d'emprunt numéro 247-2010 relative aux honoraires professionnels pour permettre la confection des plans et devis et à un emprunt de 148 000 \$ à cette fin pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;
 - 6.5 Transports :
 - 6.5.1 Renouvellement adhésion – Regroupement des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);
 - 6.5.2 Renouvellement adhésion – Union des transports adaptés du Québec (UTAQ);
 - 6.6 Demande d'appui du Regroupement Municipal Québécois pour un Futur Énergétique Socialement Responsable (RMQ-FÉSR) :
 - #1 « Le sort du nucléaire au Québec : un choix de société »;
 - #2 « Pour interdire le transport de générateurs de vapeur radioactif par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent »;
 - 6.7 La Mutuelle des municipalités du Québec – Re : 3^e Ristourne MMQ – Votre part de l'enveloppe de 1 500 000 \$;
 - 6.8 Édifice de La Matanie :
 - 6.8.1 Autorisation paiement – travaux architecture;
 - 6.8.2 Modification au projet de bail – CFE;
 - 6.9 Comptes de taxes municipales :
 - 6.9.1 Édifice 145, Soucy au montant de 9 145,50 \$;
 - 6.9.2 Édifice de La Matanie au montant de 17 357,30 \$;
 - 6.10 Tarification concernant les services professionnels rendus sur demande des municipalités locales;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Rapport mensuel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 7.2 Autorisation paiement – SMI Informatique – Contrat de service du support annuel Supp. 1 pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012 incluant les modifications législatives et droit d'utilisation des modules SEF+, pour un montant de 14 993 \$ / année plus les taxes;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
- 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-87 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier le coefficient d'emprise au sol dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 180;
- 8.1.1 Certificat de conformité – règlement VM-89-87;
- 8.2 Réception du second projet de règlement VM-89-88 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance loisir portant le numéro 250;
- 8.2.1 Certificat de conformité – règlement VM-89-88;
- 8.3 Réception du second projet de règlement VM-89-89 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 206;
- 8.4 Certificat de conformité – Règlement VM-89-90 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les normes spéciales dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 254;
- 8.5 Certificat de conformité – Règlement VM-89-91 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-7-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
- 8.6 Entrée en vigueur du règlement numéro VM-88-14 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol;
- 8.7 Adoption du règlement numéro 241-1-2011 modifiant le règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC de Matane en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques;
- 8.8 Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 249-2011 relatif à la construction résidentielle en milieu agricole déstructuré;
- 8.9 Formation FQM « La gestion efficace des plaintes, les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour », le 9 mars 2011 à Rimouski;
- 8.10 Contribution financière à titre de frais de transfert et de soutien du MRNF suite à la signature de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.11 « Portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière Matane »;
- 8.12 « Enjeux, orientations et objectifs généraux vers une stratégie de gouvernance de l'eau »;
- 8.13 Mandat – production de documents informatifs destinés à sensibiliser la population de la MRC de Matane sur trois thèmes environnementaux;
- 8.14 Autorisation signature des droits en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.15 Gestion des cours d'eau :
- 8.15.1 Autorisation adhésion – Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGCRQ);
- 8.15.2 Colloque 2011 de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGCRQ) les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2011 à La Malbaie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8.16 Embauche – poste contractuel de conseiller en aménagement et urbanisme;
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Recommandations de paiements :
- 9.1.1 SER des Monts – récolte manuelle et débardage des bois sur TPI : 3 582,10 \$;
- 9.1.2 Machinerie Théberge – récolte mécanisée sur TPI : 7 299,86 \$;
- 9.1.3 Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI : 1 735,30 \$;
- 9.2 Rapport mensuel;
- 9.3 Autorisation paiement au montant de 49 225,94 \$ avec taxes – Groupe Nyctale – Planification des travaux sylvicoles sur les TPI de la MRC de Matane;
- 9.4 Autorisation processus d'appel d'offres sur invitations – Planification des travaux forestiers pour l'année 2011;
- 9.5 Autorisation versement de 15 000 \$ à l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et Matapédia;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 10.1 Formation d'une table de réflexion sur la valorisation des matières organiques;
- 10.2 « Les 3RV, vous connaissez? » - Quatre manières de réduire le gaspillage des ressources;
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie :
- 11.2 Service régional de sécurité incendie :
- 11.2.1 Rapport mensuel;
- 11.2.2 Nomination de monsieur Daniel Marquis au poste de lieutenant à la caserne de Sainte-Félicité;
- 11.2.3 Démissions :
- M. Mathieu Boulay – caserne de Saint-René-de-Matane;
- M. Patrick Gauthier – caserne de Grosses-Roches;
- 11.2.4 Autorisation versement montant forfaitaire aux pompiers ayant complétés avec succès la formation Pompier I (e-Learning);
- 11.2.5 Autorisation appel d'offres sur invitation – achat équipement de communication;
- 11.2.6 Autorisation paiement facture – L'Arsenal – achat de quatorze (14) habits de combat;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

Monsieur Jean-Sébastien Babin, chargé de projet en milieu naturel à la MRC de Matane – présentation « Portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière Matane » et « Enjeux, orientations et objectifs généraux vers une stratégie de gouvernance de l'eau ».

RÉSOLUTION 76-02-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le Varia ouvert :

- 5.2.2 « Pacte rural – Orientations, 3^e agent rural »;
 - 6.5.3 « Informations Transport adapté »;
 - 6.5.4 « Informations Transport collectif »;
 - 10.3 « Table de récupération hors foyer »
- Varia a) « Demande concernant les OJ et PV du comité incendie »;
- b) « 75^e Anniversaire de la municipalité de Saint-René-de-Matane ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 77-02-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 19 JANVIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 janvier 2011 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 78-02-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 1^{er} FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} février 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} février 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 79-02-11

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} FÉVRIER 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} février 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 80-02-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 9 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 9 février 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 9 février 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 81-02-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 9 février 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 9 février 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 82-02-11

CLD DE LA MRC DE MATANE – AUTORISATION PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2011 AU MONTANT DE 9 140 \$ – EMBAUCHE D'UN 3^E AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL – RÉSOLUTION NUMÉRO 170-03-10 DU CONSEIL DE LA MRC

CONSIDÉRANT la résolution numéro 170-03-10 du Conseil de la MRC autorisant le financement par le Pacte rural pour l'embauche d'un 3^e agent de développement rural par le CLD pour une période d'un an soit du 29 mars 2010 au 26 mars 2011 soit un montant de 39 606 \$, incluant le salaire et les charges sociales;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 548-10-10 autorisant le paiement de la facture au CLD de la MRC de Matane pour l'année financière 2010 concernant l'embauche d'un 3^e agent de développement rural – salaire et charges sociales (40 semaines de mars à décembre 2010) pour un montant de 30 466 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le paiement au CLD de la MRC de Matane du montant imputable à l'année financière 2011 concernant l'embauche du 3^e agent de développement rural (1^{er} janvier au 26 mars 2011) au montant de 9 140 \$, et ce, à même le budget du Pacte rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 83-02-11

PACTE RURAL – ORIENTATIONS CONCERNANT LE 3^E AGENT RURAL – PROLONGATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 140-03-10 et 170-03-10 du Conseil de la MRC autorisant le financement par le Pacte rural pour l'embauche d'un 3^e agent de développement rural par le CLD pour une période d'un an soit du 29 mars 2010 au 26 mars 2011, soit un montant de 39 606 \$, incluant le salaire et les charges sociales;

CONSIDÉRANT les discussions dans le cadre de la révision du Plan de travail et l'orientation des membres du Conseil de la MRC à l'effet que pour mieux adapter les services aux besoins de développement des municipalités rurales, les municipalités fassent connaître leurs attentes et leurs besoins au CLD;

CONSIDÉRANT la volonté des élus à l'effet que les agents de développement puissent davantage accompagner les promoteurs dans la planification, notamment la rédaction et l'analyse financière de projet;

CONSIDÉRANT l'ensemble des besoins des municipalités et qu'à titre de mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées, il y a lieu de maintenir un troisième poste d'agent de développement rural pour une deuxième année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE maintenir le poste du 3^e agent de développement rural et son financement par le budget du Pacte rural, permettant ainsi au CLD de la MRC de Matane de conserver la personne en poste pour une période d'un an, soit du 27 mars 2011 au 31 mars 2012

QUE le CLD de la MRC de Matane facture à la MRC le montant correspondant au salaire et aux charges sociales et assume tous les autres frais reliés à l'embauche du troisième agent de développement rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 84-02-11

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le Conseil de la MRC de Matane désigne les membres du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'en référence aux règlements généraux du CLD, notamment en ce qui concerne la composition du conseil d'administration, le nombre de sièges représentant le collège Municipal, le siège 1, occupé par le préfet de la MRC de Matane, et le siège 2, occupé par le maire de la ville de Matane, sont automatiquement reconduits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la nomination des représentants de la MRC de Matane aux sièges 3, 4 et 5 se fait annuellement pour un mandat d'une durée de un (1) an renouvelable trois (3) fois consécutives;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée annuelle du CLD de la MRC de Matane le 15 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane :

Sièges :

- 1 – M. Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, membre d'office;
- 2 – M. Claude Canuel, maire de la ville de Matane, membre d'office;
- 3 – M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule, reconduction 2^e mandat;
- 4 – M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité, reconduction 2^e mandat;
- 5 – M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric, reconduction 2^e mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 85-02-11

DEMANDE DE LA VILLE DE MATANE – CONTRIBUTION POUR LE TRANSPORT DES JEUNES LORS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE DU 7 AU 11 MARS 2011

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions amorcées en lien avec la demande de la ville de Matane, les représentants des municipalités ont indiqué que des activités étaient organisées dans plusieurs municipalités à l'occasion de la semaine de relâche mais qu'il y aurait lieu pour les années futures de se concerter pour favoriser la participation des jeunes aux activités sur l'ensemble du territoire, permettre une meilleure connaissance de ce qui se passe dans les municipalités, susciter la participation et le déplacement des jeunes vers les activités organisées dans les différentes municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC souhaitent que s'amorcent des échanges plus étroits entre les municipalités et la ville de Matane pour qu'éventuellement des activités soient organisées en partenariat pour donner la possibilité aux jeunes des différentes municipalités de participer à des activités qui permettraient de faire connaître les différents milieux et les activités des différentes municipalités;

DE transmettre la résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 86-02-11

COMITÉ CENTRE-VILLE DE MATANE – MEMBRE 2011 – CATÉGORIE "ORGANISME" AU COÛT DE 50 \$

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire contribuer à la mise en valeur et à la revitalisation du centre-ville de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC fait partie de la catégorie de membres « Organismes » au coût de 50 \$/année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane devienne membre du Comité centre-ville de Matane et que le paiement de la contribution de 50 \$ soit autorisé pour la cotisation 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 87-02-11

LA GALERIE D'ART DE MATANE – MEMBRE 2011 – CATÉGORIE "CORPORATIF" AU COÛT DE 40 \$

CONSIDÉRANT la démarche de la Galerie d'art de Matane pour le recrutement de membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu :

QUE la MRC de Matane devienne membre de la Galerie d'art de Matane et que le paiement de la contribution de 40 \$ soit autorisé pour la cotisation 2011.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – trois (3) voix

Municipalité des Méchins
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Contre – seize (16) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

REJETÉE

RÉSOLUTION 88-02-11

COSMOSS – AUTORISATION REMISE DE LA SUBVENTION NON UTILISÉE AU MONTANT DE 29 481,95 \$ POUR LE PROJET « AVENIRS D'ENFANTS » DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE DOSSIER AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RÉGION MATANE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane avait accepté d'être fiduciaire pour le projet « Avenirs d'enfants » jusqu'au 31 décembre 2010 et avait signé une entente avec la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes, auparavant connue sous le nom La Fondation Chagon;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane prendra la relève du projet à compter du 1^{er} janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la remise de la subvention non utilisée au montant de 29 481,95 \$ à la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes, pour le projet « Avenirs d'enfants » et ce, dans le cadre du transfert de dossier au Carrefour Jeunesse-Emploi région Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 89-02-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011 –
RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 22 315,17 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 678,93 \$, les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 9 186,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 233,25 \$, représentant un grand total de 36 413,70 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 90-02-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011–
RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES
PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 635,26 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 498,80 \$, les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 2 615,33 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 603,46 \$, représentant un grand total de 5 352,85 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 91-02-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011–
RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 1 389,11 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 275,85 \$, représentant un grand total de 1 664,96 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 92-02-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011- RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 5 378,94 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 785,10 \$, les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 7 856,04 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 158,36 \$, représentant un grand total de 16 178,44 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 93-02-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011- RE : MRC DE MATANE - COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 128 922,54 \$, la liste des chèques émis au montant de 41 402,76 \$, les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 19 128,42 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 953,57 \$, représentant un grand total de 23 081,99 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour la MRC de Matane - compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 94-02-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011- RE : TPI
DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 1 750,68 \$, la liste des chèques émis au montant de 518,06 \$, les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 3 741,73 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 634,70 \$, représentant un grand total de 6 645,17 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 95-02-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER AU 11 FÉVRIER 2011- RE : TNO
DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 119,62 \$, les salaires payés du 16-01-2011 au 29-01-2011 au montant de 605,77 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 153,58 \$, représentant un grand total de 878,97 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 19 janvier au 11 février 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 96-02-11

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE
DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « VIANDES ET
CHARCUTERIES BIO BIC INC. »**

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. », respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

12



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'implantation d'une usine de désossage industriel pour la production de viandes et charcuteries biologiques, sans nitrite, phosphate ou gluten ainsi que des plats cuisinés biologiques;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de cette usine de désossage industriel créera 18 nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de gestion Cartrel, propriétaire de l'entreprise Les Cuisines gaspésiennes, devenant actionnaire à 50 %, le promoteur bénéficiera d'un grand réseau de contacts, d'expertises et d'une aide à la gestion administrative et financière;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle usine, en plus de développer de nouveaux produits distinctifs, permettra éventuellement à l'entreprise Les Cuisines gaspésiennes de s'approvisionner localement et régionalement, alors que celle-ci s'approvisionne actuellement aux États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement local éventuel des Cuisines gaspésiennes bénéficiera aux producteurs de la région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet générant des investissements de l'ordre de 926 120 \$, et que l'aide recommandée dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) est de 15 000 \$ soit 1,62 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités du Plan de diversification et de développement de la MRC de Matane, dans le secteur agroalimentaire, axe d'intervention 2 : « Favoriser l'implantation d'entreprises de transformation en encourageant les projets liés au développement d'entreprises de 1^{re}, 2^e et 3^e transformations »;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière dans le FAMM;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement et de diversification de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. » pour un montant de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet « Viandes et Charcuteries Bio Bic inc. » et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 97-02-11

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE LA MRC DE MATANE – PROJET « COULOMBE ARMOIRES DE CUISINES INC. »

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par l'entreprise « Coulombe Armoires de cuisine inc. », respecte les critères d'admissibilité et d'analyse attribués au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'ajout d'une nouvelle ligne de production pour la fabrication de portes en bois recouvertes de polyester et d'un agrandissement de l'usine actuelle;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet consolidera les 75 emplois actuels et créera 20 nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à l'entreprise de continuer d'utiliser la matière première qui est le bois et de rester un chef de file dans cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau produit est certifié LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*), système de standardisation de bâtiment à haute qualité environnementale, le promoteur vise le marché de grosses constructions telles que condos, hôpitaux, hôtels sur les territoires canadien et américain;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet générant des investissements de l'ordre de 850 000 \$, et que l'aide recommandée dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) est de 15 000 \$ soit 1,76 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les priorités du Plan de diversification et de développement de la MRC de Matane, dans le secteur forestier, axe d'intervention 2 : « Développer l'industrie des 2^e et 3^e transformations du bois : développer des produits spécialisés et améliorer des procédés et moderniser des équipements »;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière dans le FAMM;

CONSIDÉRANT QUE le comité de diversification et de développement de la MRC de Matane recommande au Conseil de la MRC de Matane d'appuyer le projet de l'entreprise « Coulombe Armoires de cuisine inc. » pour un montant de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie le projet de l'entreprise « Coulombe Armoires de cuisine inc. » et recommande au MDEIE d'accorder une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 98-02-11

**SALAIRE DES ÉLUS ET DES CADRES AU 1^{ER} JANVIER 2011 –
INDEXATION DE 2,4 % SELON L'IPC CANADA AU 31 DÉCEMBRE
2010**

CONSIDÉRANT QUE la clause d'indexation prévue au règlement établissant la rémunération des élus et les résolutions indiquant que les salaires des cadres sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année selon l'IPC Canada minimum 1 % maximum 3 %;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer les salaires des élus et des cadres pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2011 selon l'IPC Canada au 31 décembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'indexation des salaires des élus et des cadres selon l'IPC Canada au 31 décembre 2010, soit de 2,4 %, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-02-11

DEMANDE DE FINANCEMENT À COURTS TERMES POUR LA PARTIE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-2010 RELATIVE AUX HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PERMETTRE LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET À UN EMPRUNT DE 148 000 \$ À CETTE FIN POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé une partie du règlement d'emprunt numéro 247-2010 de la MRC de Matane relative aux honoraires professionnels pour permettre la confection des plans et devis et à un emprunt de 148 000 \$ à cette fin pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un financement à courts termes avec la Caisse populaire du Rivage et des Monts pour la partie du règlement numéro 247-210 en lien aux honoraires professionnels pour permettre la confection des plans et devis pour la réalisation des travaux de rénovation de l'Édifice de La Matanie;

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents pertinents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 100-02-11

ADHÉSION AU REGROUPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS RURAUX DU QUÉBEC (ATCRQ)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la MRC de Matane renouvelle son adhésion au Regroupement des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'adhésion de la MRC de Matane au Regroupement des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) au montant de 200 \$ pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 101-02-11

ADHÉSION À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS DU QUÉBEC (UTACQ)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la MRC de Matane renouvelle son adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'adhésion de la MRC de Matane à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) au montant de 200 \$ pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Informations sur le service de transport adapté par madame Victoire Marin.

Informations sur le transport collectif régional par madame Claudine Desjardins.

RÉSOLUTION 102-02-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT – TRAVAUX ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 652-11-10 acceptant la soumission de *Jean Dallaire, architectes* au prix forfaitaire de 84 432 \$ plus les taxes applicables, et confiant le mandat de préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la facture relative aux honoraires professionnels prévus pour les esquisses préliminaires réalisées à 100 %, au montant de 21 108 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour les esquisses préliminaires réalisées à 100 %, au montant de 24 047,29 \$ incluant les taxes et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 103-02-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MODIFICATION AU PROJET DE BAIL – LOCAL DU CFE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 657-11-10 relative au projet de localisation du Centre financier aux entreprises (CFE) Desjardins dans l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 37-01-11 autorisant le remboursement d'un montant de 8 313 \$ plus taxes, soit 9 383,30 \$, pour assumer les frais de démolition des cloisons, pour fournir l'espace au locataire et lui permettre de réaliser des travaux de réaménagement à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise aux normes doivent être assumés par le propriétaire de l'immeuble et que des frais additionnels sont à prévoir pour la démolition des plafonds de gypse pour permettre la pose de mousse ignifuge sur le plafond et les structures avant la réalisation des travaux d'aménagement par le locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le remboursement d'un montant forfaitaire maximum de 24 500 \$ (taxes comprises) lequel inclus le montant préalablement autorisé par la résolution numéro 37-01-11, et ce, en contribution pour les frais relatifs aux travaux de démolition et de mise aux normes du local, pour le projet de localisation du Centre financier aux entreprises Desjardins dans l'Édifice de La Matanie;

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise également la modification du projet de bail en ce sens, les autres modalités demeurant inchangées;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer le bail avec la Caisse populaire Desjardins de Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 104-02-11

ÉDIFICE SITUÉ AU 145, RUE SOUCY – AUTORISATION PAIEMENT COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2011

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes municipales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 de l'Édifice situé au 145, rue Soucy, au montant de 9 145,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement du compte de taxes municipales 2011 de l'Édifice situé au 145, rue Soucy, au montant de 9 145,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 105-02-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE SITUÉ AU 283-289, RUE DU BON-PASTEUR – AUTORISATION PAIEMENT COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2011

CONSIDÉRANT QUE le compte de taxes municipales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 de l'Édifice de La Matanie situé au 283-289, rue du Bon-Pasteur, au montant de 17 357,30 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement du compte de taxes municipales 2011 de l'Édifice de La Matanie situé au 283-289, rue du Bon-Pasteur, au montant de 17 357,30 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 106-02-11

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – SMI INFORMATIQUE – CONTRAT DE SERVICE DU SUPPORT ANNUEL SUPP.1 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FEVRIER 2011 AU 31 JANVIER 2012 INCLUANT LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET DROIT D'UTILISATION DES MODULES SEF+, POUR UN MONTANT DE 14 993 \$ / ANNÉE PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT la facture de SMI Informatique relative au Contrat de service du support annuel pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012 incluant les modifications législatives et droit d'utilisation des modules SEF+, pour un montant de 14 993 \$ / année plus les taxes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de SMI Informatique relative au Contrat de service du support annuel pour la période du 1^{er} février 2011 au 31 janvier 2012 incluant les modifications législatives et droit d'utilisation des modules SEF+, pour un montant de 17 080,78 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 107-02-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-87
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 février 2011, le *règlement numéro VM-89-87 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier le coefficient d'emprise au sol dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 180*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-87 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 108-02-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-88
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 février 2011, le *règlement numéro VM-89-88 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance loisir portant le numéro 250*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement consiste à reconnaître les activités de conservation d'un milieu humide situé en bordure de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-88 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 109-02-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-90
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 17 janvier 2011, le *règlement numéro VM-89-90 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin de modifier les normes spéciales dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 254*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement consiste à soumettre la zone 254-C aux normes spéciales relatives aux zones à risques de décrochement, de glissement de terrain, d'érosion et de ravinement;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-90 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 110-02-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-91
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 17 janvier 2011, le *règlement numéro VM-89-91 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 198-7-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane*;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a adopté ledit règlement pour se conformer à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-91 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 111-02-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2010 CONCERNANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES RELATIVES À L'APPLICATION DE LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE MATANE EN MATIÈRE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 241-1-2011 a été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par madame Victoire Marin, et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 241-1-2011 modifiant le règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC de Matane en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques.

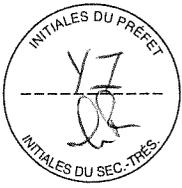
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 112-02-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2011 RELATIF À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE EN MILIEU AGRICOLE DÉSTRUCTURÉ

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 249-2011 a été transmis par la directrice générale, en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins, appuyé par madame Victoire Marin, et résolu à la majorité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'adopter le règlement numéro 249-2011 relatif à la construction résidentielle en milieu agricole déstructuré.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-huit (18) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg

Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Ville de Matane

Contre – une (1) voix

Municipalité de Saint-Ulric

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 113-02-11

FORMATION FQM « LA GESTION EFFICACE DES PLAINTES, LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENTS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR », LE 9 MARS 2011 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT la formation « La gestion efficace des plaintes, les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour » offerte par la FQM, le 9 mars 2011 à Rimouski;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiment à la MRC de Matane, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Laurie Savard à participer à cette formation;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 114-02-11

PORTRAIT ET DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE MATANE

CONSIDÉRANT QU'en 2006 la MRC de Matane a initié une démarche visant la formation d'un conseil de bassin versant pour la rivière Matane afin d'instaurer une planification concertée des usages de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'est concrétisé en instaurant plutôt une « Table locale de l'eau » regroupant des intervenants du milieu issus de grands secteurs d'activités (agricole, enseignement, forestier, municipal, récréotouristique) et fonctionnant sous le modèle d'un conseil de bassin;

CONSIDÉRANT QUE cette structure, en agissant en étroite collaboration et à titre de comité consultatif de la MRC de Matane, a permis entre 2007 et 2010, l'élaboration par la MRC d'un document de 217 pages et 5 annexes, dressant le portrait et identifiant les enjeux du bassin versant de la rivière Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le document a été transmis aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane adopte le document déposé intitulé « Bassin versant de la rivière Matane – Portrait et diagnostic – Février 2011 »;

QUE le document fasse l'objet d'une diffusion au grand public lors d'un événement organisé le 24 février 2011 et financé par les fonds alloués par le MRNF dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II;

QUE le document soit également remis à l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent qui prend la relève de la MRC pour assurer la concertation dans la planification des usages de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 115-02-11

ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX VERS UNE STRATÉGIE DE GOUVERNANCE DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la MRC de Matane découle de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau adoptée par le gouvernement du Québec en 2002;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance et ont échangé sur le document présenté;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux qui sont présentés dans les tableaux suivants découlent du portrait et diagnostic du bassin versant de la rivière Matane et identifient des domaines dans lesquels il est important d'agir pour régler certaines problématiques identifiées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les orientations et objectifs associés aux enjeux qui sont à l'intérieur de cases bleues sont déjà identifiés au schéma d'aménagement et les autres, dans les cases blanches, sont des propositions à éventuellement ajouter au schéma et, à plus courte échéance, à présenter à la population notre implication environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les orientations et objectifs proposés sont des réponses aux préoccupations de la population entendues lors de consultations publiques et que ceux-ci sont ciblés pour le bassin versant de la rivière Matane mais pourront aisément être bonifiés pour s'adapter à tout le territoire de la MRC de Matane une fois que les consultations publiques et le portrait des autres bassins versants seront effectués;

CONSIDÉRANT QUE l'identification d'orientations et d'objectifs visant la protection de l'eau s'inscrit dans une démarche pour élaborer une stratégie de gouvernance de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane adopte la vision qui suit :

« Ressource essentielle à la vie humaine et au maintien des écosystèmes, l'eau doit être gardée de toutes menaces qui pourraient mettre en danger sa qualité ou son accessibilité pour le bien-être et la sécurité de la population actuelle et des générations futures. »



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUE le Conseil de la MRC de Matane adopte les enjeux, les orientations et objectifs comme suit :

Enjeux	Orientation	Objectifs généraux
Enjeux A. – La qualité de notre environnement	A.1 – Établir des conditions favorables visant à assurer la pérennité des ressources et la protection des milieux sensibles sur l'ensemble des territoires.	A.1.1 – Réduire la charge sédimentaire dans les cours d'eau.
		A.1.2 – Prévenir l'eutrophisation prématurée des milieux aquatiques.
		A.1.3 – Contrôler la prolifération des dépotoirs sauvages.
		A.1.4 – Prévenir le rejet de substances polluantes qui restreint les usages de l'eau de surface.
		A.1.5 – Protéger la qualité de l'eau potable et les bassins versants où sont localisées des sources municipales d'approvisionnement en eau potable.
		A.1.6 – Protéger les milieux humides ainsi que les rives, le littoral et les plaines inondables des lacs et des cours d'eau.
	A.2 – Promouvoir la biodiversité.	A.1.7 – Mettre sur pied un plan d'aménagement durable pour chaque lac à potentiel de développement.
Enjeux B. – La sécurité de la population	B.1 – Assurer la sécurité et le bien-être du public à l'égard des secteurs de contraintes.	A.2.1 – Protéger les milieux abritant des plantes et des espèces fauniques vulnérables ou menacées dont les principaux sommets du territoire, les rivages, les marais et les marécages.
		A.2.2 – Prévenir l'invasion d'espèces exotiques.
		B.1.1 – Restreindre l'implantation humaine dans les secteurs de contraintes.
Enjeux C. – Relation entre la population et la ressource eau	C.1 – Responsabiliser la population par rapport à leur impact sur la qualité de la ressource eau.	B.1.2 – Limiter les dommages causés aux biens par les cataclysmes naturels.
		B.1.3 – Augmenter et protéger les superficies perméables pour réduire le niveau des crues et des débits de pointe.
		C.1.1 – Sensibiliser la population aux avantages d'une eau de bonne qualité.
	C.2 – Responsabiliser la population par rapport à la quantité d'eau qu'elle utilise.	C.1.2 – Sensibiliser les usagers du territoire à l'impact de leurs activités sur l'environnement.
		C.1.3 – Éviter les conflits d'usages associés à l'eau.
Enjeux D. – Le niveau de connaissance sur l'eau	D.1 – Baser nos décisions de gestion sur une connaissance adéquate du milieu.	C.2.1 – Enrayer l'usage irresponsable de l'eau potable.
		D.1.1 – Comblent nos lacunes en ce qui a trait à nos connaissances sur la qualité et la quantité de l'eau et des écosystèmes associés présents sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 116-02-11

MANDAT – PRODUCTION DE DOCUMENTS INFORMATIFS DESTINÉS À SENSIBILISER LA POPULATION DE LA MRC DE MATANE SUR TROIS THÈMES ENVIRONNEMENTAUX

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à un appel d'offres sur invitation pour un service de production de documents informatifs destinés à sensibiliser la population de la MRC de Matane sur trois thèmes environnementaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'accepter la soumission du Groupe AIM au montant de 4 000 \$ et de confier le mandat de production de documents informatifs destinés à sensibiliser la population de la MRC de Matane sur trois thèmes environnementaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 117-02-11

AUTORISATION SIGNATURE DES DROITS EN VERTU DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE des documents doivent être signés dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à signer pour et au nom de la MRC de Matane, les droits en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 118-02-11

COURS D'EAU – AUTORISATION ADHÉSION – ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGCRQ)

CONSIDÉRANT QUE les obligations de plus en plus exigeantes en matière de gestion des cours d'eau pour toutes les MRC du Québec contraignent ces dernières à engager du personnel compétent et qualifié et par conséquent et à leur offrir un cadre d'échange et de formation approprié;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier au manque de formations pertinentes, des rencontres ainsi que des colloques provinciaux ont lieu depuis trois (3) ans et qu'un grand nombre de MRC veulent répéter annuellement l'expérience;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure façon d'organiser les rencontres et d'assurer une pérennité des formations continues consiste à créer une nouvelle association qui aura plusieurs mandats dont celui d'organiser le colloque des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec et la mise sur pied de formations pertinentes pour chaque MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QU'actuellement il n'y a pas d'association qui représente formellement les intérêts des MRC en regard de ses obligations relativement aux articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de poursuivre le travail effectué par l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) en 2006 et donc de développer, d'informer et de mettre à jour la gestion actuelle des cours d'eau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'au Colloque 2010, les gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec présents ont mandaté un comité provisoire pour mettre sur pied une nouvelle association, dont les principales tâches sont l'élaboration des règlements généraux, d'un budget d'opération préliminaire et de l'organisation du Colloque des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec de 2011;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur des règlements généraux proposés, il y a lieu que chaque MRC qui désire participer, mandate un participant et un substitut qui auront un droit de vote lors de toutes les assemblées de l'association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'accepter les conditions et les modalités d'adhésion de la MRC de Matane à l'Association des gestionnaires des cours d'eau régionaux du Québec (AGCRQ) et le paiement de la facture au montant de 113,93 \$ avec taxes, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011;

DE nommer la conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC, madame Manon Perreault, et son substitut, monsieur Jean-Sébastien Babin, chargé de projets en milieu naturel, le cas-échéant, comme participants officiels et représentants de la MRC Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 119-02-11

COLLOQUE 2011 DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES COURS D'EAU RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AGCRQ), LES 30, 31 MARS ET 1^{ER} AVRIL 2011 À LA MALBAIE

CONSIDÉRANT le colloque 2011 de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGCRQ) les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2011 à La Malbaie, dans lequel se tiendra notamment l'assemblée de fondation de l'AGCRQ;

CONSIDÉRANT la pertinence et la nécessité d'être au fait des enjeux grandissants dans la gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane, à participer à ce colloque en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane, à participer au colloque 2011 de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGCRQ) les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2011 à La Malbaie;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 120-02-11

EMBAUCHE – POSTE CONTRACTUEL DE CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution numéro 40-01-11 autorisant la directrice générale ou le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à procéder à l'affichage d'un poste contractuel, pour un an, de conseiller en aménagement et urbanisme, et mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité administratif et le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l'embauche de monsieur Serge Larochelle, urbaniste, au poste contractuel de conseiller en aménagement et urbanisme, pour une période de douze (12) mois, et que le salaire soit établi à l'échelon 8 de la classe III de la convention collective en vigueur, soit à un taux horaire de 26,15 \$;

QUE monsieur Serge Larochelle entrera en fonction à compter du 21 mars 2011 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois;

DE consentir à monsieur Larochelle un montant maximum de 1 500 \$ réparti sur douze (12) mois pour frais de relocalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 121-02-11

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SER DES MONTS – RÉCOLTE MANUELLE ET DÉBARDAGE DES BOIS SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 375-06-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de confier à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI pour la saison 2010-2011, devant être réalisés conformément à la planification forestière effectuée par le planificateur indépendant désigné et payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 1^{er} février 2011, relativement au taux d'aide supplémentaire de l'exécutant à verser à la SER des Monts en lien avec les travaux :

Requérant :		SER des Monts	
Mandat :		saison 2010-2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
150,8	CAEFI 31100010 amélioration érablière forte intensité	16,84	2 539,47
5,8	ECCRPL 31090036 (A-B) et 41 éclaircie commerciale plantation résineuse	14,53	84,27
-57,0	ECCFT 31090018 éclaircie commerciale feuillus tolérants	16,46	938,22
90,4	CJ31090040 coupe de jardinage	16,46	1 487,98
Montant:			3 173,51
5,0 % :			158,68
Sous-total :			3 332,19
7,50 % :			249,91
Total de la facture :			3 582,10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la SER des Monts d'un montant de 3 582,10 \$ taxes incluses, en lien avec le mandat sur les TPI de la MRC de Matane, payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 122-02-11

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT –
MACHINERIE THÉBERGE – RÉCOLTE MÉCANISÉE SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 434-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Machinerie Théberge & frères inc. pour les travaux de récolte mécanisée sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 18 janvier 2011, relativement aux travaux de récolte mécanisée sur TPI par Machinerie Théberge & frères inc. :

Requérant : Machinerie Théberge & frères inc.			
Mandat : Récolte mécanisée sur TPI – saison 2010-2011			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
8,9	SEPM	15,80	140,62
374,1	Pet (feuillus mous)	12,65	4 732,37
100,9	BOP-ER (feuillus durs)	15,80	1 594,22
Montant:			6 467,21
5,0 % :			323,36
Sous-total :			6 790,57
7,50 % :			509,29
Total de la facture:			7 299,86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Machinerie Théberge & frères inc. en lien avec le mandat de récolte mécanisée sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 7 299,86 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 123-02-11

**GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATION DE PAIEMENT –
TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES
BOIS SUR TPI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 435-08-10 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2010-2011);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement sommaire, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 1^{er} février 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant : Transport Jean-Claude Charette inc.			
Mandat : Transport des bois sur TPI – saison 2010-2011			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
53,8	De Ste-Paule vers Amqui	5,00	269,00
192,6	De Ste-Paule vers Smurfit Stone Matane	4,40	847,44
9,10	De St-Léandre vers Amqui	6,00	54,60
30,60	De St-Léandre vers Smurfit Stone Matane	4,50	137,70
Déduction volume net			
35,3	De Ste-Paule vers Groupe Lebel Price	5,75	202,80
2,67	De Ste-Paule vers Damaboies St-Damase	5,20	13,88
1,99	De St-Léandre vers Deniso Lebel Price	6,00	11,94
Montant à facturer :			1 537,37
5,0 % :			76,87
Sous-total :			1 614,23
7,50 % :			121,07
Total de la facture :			1 735,30



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de facture de Transport Jean-Claude Charette inc. en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane au montant de 1 735,30 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 124-02-11

**AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE NYCTALE –
PLANIFICATION DES TRAVAUX SYLVICOLES SUR LES TPI DE LA
MRC DE MATANE POUR L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT la facture n° 7001225 en date du 31 décembre 2010 du Groupe Nyctale au montant de 43 611,02 \$ avant les taxes, en lien avec la planification de travaux sylvicoles sur les TPI déléguées de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 7001225 du Groupe Nyctale pour un montant total de 49 225,94 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 125-02-11

**PLANIFICATION DES TRAVAUX SYLVICOLES SUR LES TPI –
SAISON 2011**

CONSIDÉRANT QUE les travaux sylvicoles prévus sur les terres publiques intramunicipales (TPI) sont largement tributaires du financement par le biais du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF n'a pas indiqué à ce jour que le programme de financement allait être reconduit ou remplacé;

CONSIDÉRANT le retard dans l'amorce de la planification de la saison 2011 et l'incertitude engendrée par le fait de ne pas savoir quels seront les budgets disponibles et si des budgets seront effectivement disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande à la Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, de faire connaître dans les plus brefs délais les intentions du MRNF en lien avec le programme d'aide financière « Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 126-02-11

AUTORISATION VERSEMENT DE 15 000 \$

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet « Potentiel de mise en valeur forestière des terres en friches en milieu agroforestier et forestier » déposé dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources naturelles du milieu forestier (PMVRMF) volet II dont l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de Matapédia est promoteur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement par la MRC de Matane d'une avance au montant de 15 000 \$ à l'*Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de Matapédia* pour le projet « Potentiel de mise en valeur forestière des terres en friches en milieu agroforestier et forestier » déposé dans le cadre du PMVRMF volet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 127-02-11

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – FORMATION D'UNE TABLE DE RÉFLEXION SUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE la valorisation actuelle des matières organiques demeure faible sur le territoire et qu'elle relève de la volonté des citoyens (compostage domestique);

CONSIDÉRANT QUE le projet de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 propose des objectifs de valorisation des matières organiques visant l'interdiction de leur enfouissement d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation des matières organiques sera un enjeu majeur de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), qui débutera suite à l'adoption de ladite Politique;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amorcer une réflexion commune sur les différentes options de gestion des matières organiques produites sur le territoire de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QU'une table de réflexion sur la valorisation des matières organiques soit formée, ayant comme président le préfet de la MRC de Matane et des représentants issus de :

- Municipalités ayant un parc industriel important (Matane, Les Méchins);
- Municipalités rurales agricoles, agro-forestières et forestières;
- MRC de Matane;

QUE les membres de la table de réflexion soient nommés ultérieurement par le Conseil de la MRC de Matane pour un mandat d'une durée indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 128-02-11

SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL MARQUIS AU POSTE DE LIEUTENANT À LA CASERNE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie pour la nomination de monsieur Daniel Marquis au poste de lieutenant à la caserne de Sainte-Félicité;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la nomination de monsieur Daniel Marquis au poste de lieutenant à la caserne de Sainte-Félicité pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane en date du 17 février 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 129-02-11

SÉCURITÉ INCENDIE – DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU BOULAY – CASERNE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Mathieu Boulay, pompier à la caserne de Saint-Adelme pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, signifiant sa démission à compter du 21 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Mathieu Boulay.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 130-02-11

SÉCURITÉ INCENDIE – DÉMISSION DE MONSIEUR PATRICK GAUTHIER – CASERNE DE GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Patrick Gauthier, pompier à la caserne de Grosses-Roches pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, signifiant sa démission à compter du 21 janvier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Patrick Gauthier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 131-02-11

SERVICE INCENDIE – AUTORISATION VERSEMENT MONTANT FORFAITAIRE AUX POMPIERS AYANT COMPLÉTÉ AVEC SUCCÈS LA FORMATION POMPIER I (E-LEARNING)

CONSIDÉRANT QUE la décision du Comité régional de sécurité incendie de verser un montant aux pompiers ayant complété avec succès leur formation Pompier I (e-Learning);

CONSIDÉRANT QUE les pompiers qui ont suivi la formation par la méthode traditionnelle ont été rémunérés au taux horaire de 10 \$ durant 45 heures;

CONSIDÉRANT QUE ce montant de 450 \$ sert de base pour établir les montants à verser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Isabel et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 450 \$ aux huit (8) pompiers ayant complétés la formation Pompier I (e-Learning), soit :

- M. Martin Sinclair
- M. Richard Bruneau
- M. André Gagné
- M. Michel Tremblay
- M. Louis-Régis Côté
- M. Alexandre Rouleau
- M. Pascal Lemieux
- M. Sylvain Vallée

D'affecter à cet effet un montant 3 600 \$ à même le surplus accumulé du Service régional de sécurité incendie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 132-02-11

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS – ACHAT ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé le règlement d'emprunt 246-2010 au montant de 125 500 \$ et qu'il y a lieu d'acquérir l'équipement nécessaire à la réalisation du projet d'amélioration du système de communication du Service régional de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le processus d'appel d'offres sur invitations pour l'achat de l'équipement nécessaire à la réalisation du projet d'amélioration du système de communication du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 133-02-11

SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION – ACHAT HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT les besoins, la disponibilité budgétaire et les discussions en comité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture à L'Arsenal pour l'achat de quatorze (14) habits de combat complet au montant de 1 350 \$ chacun pour une dépense de 21 679,93 \$ incluant le transport et les taxes applicables, soit un montant de 12 233,55 \$ plus taxes (6 habits) payé à même le surplus de l'année 2010 et un montant de 6 796,45 \$ plus taxes (9 habits) payé par le budget 2011.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne dans la salle s'informe sur le poste du 3^e agent de développement rural du CLD et sur l'embauche du conseiller en aménagement et urbanisme.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

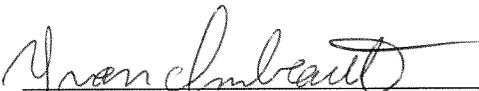
VARIA

- a) « Demande concernant les OJ et PV du comité incendie »;
- b) « 75^e Anniversaire de la municipalité de Saint-René-de-Matane ».

RÉSOLUTION 134-02-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

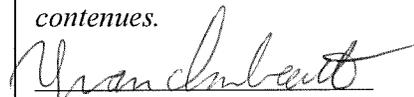


Yvan Imbeault
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Yvan Imbeault, préfet